



Syndicat mixte
pour l'aménagement et la gestion
du Parc naturel régional
de la Forêt d'Orient
Maison du Parc
10220 Piney

Extrait des délibérations du Comité syndical du Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion du Parc naturel régional de la Forêt d'Orient

OBJET :
**Finances – Section
d'investissement
dépenses par
anticipation – Budget
principal**

**DATE DE LA
CONVOCAION**
8 décembre 2023
DATE D’AFFICHAGE
8 décembre 2023

NOMBRE DE DELEGUES
Afférents au Comité : 88
En exercice : 88
Présents : 35
Votants : 35
+ 18 pouvoirs

L'an deux mille vingt-trois, le dix-huit décembre à 18h00, les membres du Comité syndical du Parc naturel régional de la Forêt d'Orient se sont réunis à la salle des sociétés de Vendeuvre sur Barse sur la convocation qui leur a été adressée.

Etaient présents :

Conseillers régionaux

M. Philippe BORDE avec le pouvoir de Mme Annie DUCHÊNE
M. Alain CEDELLE avec le pouvoir de M. Ghislain WYSOCINSKI
Mme Isabelle HELIOT-COURONNE avec les pouvoirs de M. Maxence MEUNIER et de Mme Gaëlle DUPRÉ
M. Jordan GUITTON avec le pouvoir de M. Pascal ERRE

Conseillers départementaux

Mme Sibylle BERTAIL-FASSAERT avec le pouvoir de M. Alain BALLAND
M. Bertrand CHEVALLIER
Mme Marielle CHEVALLIER
M. Philippe DALLEMAGNE
Mme Claude HOMEHR avec les pouvoirs de M. Olivier JACQUINET et de M. Philippe PICHÉRY
Mme Arlette MASSIN avec le pouvoir de M. Jean-Michel HUPFER

Troyes Champagne Métropole

M. Nicolas HONORÉ avec le pouvoir de M. Marc SEBEYRAN
M. Pascal HENRI

Communes du territoire

Amance – M. Jean-Michel PIETREMONT, Maire, titulaire
Brévonnes – M. Mathias PETIT, titulaire
Brienne-la-Vieille – M. Gaël GROSMARE, Maire, titulaire
Champ-sur-Barse – Mme Virginie VANHOORNE, titulaire
Dosches – M. Benoît VACHERET, titulaire
Epagne – M. Francis DOIZELET, Maire, titulaire
Géraudot – Mme Jean-Christophe LEFÈVRE, suppléant
Hampigny – M. Hervé CHAMBON, Maire, titulaire, avec le pouvoir de M. Jean-Michel MIGNOT
La Loge-aux-Chèvres – Mme Sandrine SZYMCZAK, titulaire
La Villeneuve-au-Chêne – M. Jésus CERVANTES, Maire, titulaire
Laubressel – M. Edin ZULIC, titulaire
Lusigny-sur-Barse – Mme Marie-Hélène TRESSOU, Maire titulaire
Magny-Fouchard – Mme Valérie RIVET, suppléante
Mathaux – M. Raymond LUCK, titulaire
Mesnil-Saint-Père – M. Gilles LOYER, titulaire avec le pouvoir de Mme Marie-Claude BEZINS
Montreuil-sur-Barse – M. René BARBEIRO, titulaire

Pel-et-Der – M. Dany DUBUISSON, Maire, titulaire avec le pouvoir de M. Christophe DUXIN
Piney – M. Christian DENORMANDIE, Maire, titulaire avec le pouvoir de M. Gilles JACQUARD
Puits-et-Nuisement – M. Julien GUILLAUD, titulaire avec le pouvoir de M. Michaël GUERARD
Rouilly-Sacey – M. Patrick DYON, Maire, titulaire avec le pouvoir de Mme Sophie BOUDOT
Trannes – Mme Christine BARBIER, titulaire
Unienville – M. Jean-Michel CHATELAIN, Maire, titulaire avec le pouvoir de Gérard BERGERAT
Vendeuvre-sur-Barse – M. Alain CHENET, titulaire

La séance a été ouverte par M. le Président, Jésus CERVANTES.

Secrétaire de séance : M. Jordan GUITTON.



Finances – Section d'investissement dépenses par anticipation – Budget principal

En application de l'article L1612-1 du CGCT, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Soit pour l'exercice 2023 :

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT VOTÉS PAR CHAPITRE	Crédits votés	Crédits pouvant être ouverts par l'assemblée délibérante au titre de l'article L 1612-1 CGCT (limite 25 %)
20 - Immobilisations incorporelles	198 931,20 €	49 732,80 €
204 - Subventions d'équipement	5 708,00 €	1 427,00 €
21 - Immobilisations corporelles	88 280,52 €	22 070,13 €
23 - Immobilisations en cours	228 480,00 €	57 120,00 €
458 Opérations sous mandat	27 063,59 €	6 765,90 €

Considérant les dispositions de l'article L1612-1 du CGCT, le **Comité syndical, à l'unanimité, décide de :**

- autoriser le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement du budget principal du Parc à hauteur de :

- 49 732,80 € pour le chapitre 20 ;
- 1 427,00 € pour le chapitre 204 ;
- 22 070,13 € pour le chapitre 21 ;

- 57 120,00 € pour le chapitre 23 ;
- 6 765,90 € pour chapitre 458.

Les dépenses ainsi engagées seront reprises lors du budget primitif 2024.

- autoriser le Président à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette action.

**Pour extrait conforme :
Le Président**



Jesus CERVANTES
2023.12.21 14:43:27 +0100
Ref:20231221_143234_1-1-O
Signature numérique
le Président

Jésus CERVANTES